



DÉCLARATION

(Exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel.)

LE PROCUREUR

Arusha, le 21 avril 2016

Déclaration du Procureur Serge Brammertz au mémorial de Gisozi

Mon Bureau et moi-même, en ma qualité de Procureur du MTPI, nous joignons au Rwanda et au monde entier pour rendre hommage à la mémoire des victimes du génocide rwandais.

En 100 jours seulement, des centaines de milliers d'innocents ont été sauvagement assassinés, torturés, violés ou forcés de prendre la fuite. Ces atrocités ont été ordonnées par un Gouvernement qui a voulu détruire les citoyens de son pays. Les auteurs des crimes, qui auraient dû protéger la population, ont au contraire attaqué et persécuté les plus vulnérables.

Ce que demandent les rescapés, et ce que méritent les victimes, c'est que justice soit rendue, et il est essentiel que les principaux responsables de ces crimes soient jugés et punis.

Le Bureau du Procureur du TPIR a obtenu 61 condamnations pour le génocide, notamment de dirigeants politiques, militaires et civils de haut rang. Les autorités judiciaires de ce pays en poursuivent actuellement davantage. Mais le travail n'est pas encore terminé.

Huit personnes relevant de la compétence du MTPI sont encore en fuite, dont Félicien Kabuga et Protais Mpiranya. Mon Bureau va redoubler d'efforts pour qu'ils soient traduits en justice. Nous allons également apporter notre soutien à nos collègues rwandais pour les aider à retrouver plus de 500 fugitifs qu'ils ont mis en accusation. Tant que des génocidaires présumés sont encore en fuite, il est très difficile pour les victimes et les rescapés d'aller de l'avant.

J'invite tous les États de la région ainsi que la communauté internationale à soutenir sans réserve ces efforts et à fournir toute l'assistance nécessaire à cet égard.

La vérité sur ce qui s'est produit pendant le génocide a été établie par le TPIR, jugement après jugement. Pourtant, certains continuent aujourd'hui à nier la vérité, et l'idéologie du génocide n'a pas encore totalement disparu.

Nous devons condamner clairement et fermement, en tous moments et en tous lieux, la négation du génocide. Et nous devons apprendre aux générations futures les dangers de l'idéologie du génocide afin qu'elles n'aient pas à souffrir comme ce pays a souffert.

Ensemble, tous les États doivent activement promouvoir les mémoriaux comme celui-ci, et s'assurer que toute la vérité est enseignée sur ce qui s'est produit ici il y a 22 ans. Seules la vérité, la justice et l'éducation permettront de garantir une paix durable et la réconciliation.

Je vous remercie de votre attention.

Le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux a été créé en application de la résolution 1966 (2010) du Conseil de sécurité de l'ONU pour achever les travaux du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie une fois leurs mandats respectifs arrivés à échéance. Le Mécanisme comprend deux Divisions, l'une à Arusha (Tanzanie) et l'autre à La Haye (Pays-Bas).